



Immo Maritz AG
Hauptstrasse 158
3212 Gurmels

Téléphone Nadja: 079 727 40 40
Téléphone Stefan: 079 727 39 39
pflanzen@immo-maritz.com

Contrat d'hivernage de plantes en bac 2025/2026

Serre froid: 140 CHF par M2 Serre chaude: 165 CHF par M2
En automne, après avoir ramassé les plantes, vous recevrez notre facture par la poste / e-mail

Plantes qui ne sont PAS hivernées :

Variétés de bananes, Bougainvillea
Cassia didyma, Chrysanthèmes,
Dipladenia, Hibiscus, Sundavillea, en
partie Variétés de fruits de la passion,
Plantes d'intérieur

REMARQUES :

Aucune garantie n'est donnée pour les plantes hivernantes. Si les plantes meurent, seuls les frais d'hivernage sont supprimés, mais pas les frais de transport. CGV voir feuille séparée.

L'hivernage comprend les éléments suivants :

- > Période d'hivernage d'octobre à avril
 - > Serre chauffée
 - > Arrosage et entretien réguliers
 - > Pulvérisation hivernale et fertilisation de réserve

! Seules les plantes saines sont hivernées, les malades sont refusées !

Je souhaite enregistrer un ordre permanent et non annuel

Transport groupé : Oui Non

Les frais de transport ne sont pas inclus dans le prix et sont facturés séparément par trajet.

Enlèvement à partir le 13 oct 2025 **Livraison à partir le 07 avril 2026**

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales et en accepter les termes

• Nom :

Prénom :

Address

NPA / LIEU

14

- 116 -

Signature du client :

Nous vous prions de nous retourner le contrat dûment rempli et signé **avant le 28 septembre 2025** par courrier postal ou électronique (pflanzen@immo-maritz.com)